



Travailler ensemble

Les Comités consultatifs de citoyens

au sein du Service correctionnel du Canada

Mission des Comités consultatifs de citoyens

Les Comités consultatifs de citoyens, par leur participation bénévole au processus correctionnel fédéral canadien, contribuent à la protection de la société en transigeant d'une façon dynamique avec le personnel du Service correctionnel du Canada, le public et les délinquants, offrant, de façon impartiale, des conseils et des recommandations, et ils contribuent ainsi à la qualité du processus correctionnel.

Les Comités consultatifs de citoyens

En tant que composante du système de justice pénale, le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme fédéral chargé de l'administration des peines, de la gestion des installations des services correctionnels et de la surveillance des délinquants qui purgent une peine de deux ans ou plus. Étant donné que tous les délinquants proviennent de la collectivité, et qu'en fait, presque tous y retourneront, la réinsertion de ceux-ci exige l'acceptation et l'appui de la collectivité. L'aboutissement de cet état de fait fut la mise sur pied de moyens qui permettent aux citoyens de s'engager dans le système correctionnel :

Les Comités consultatifs de citoyens (CCC).

Les collectivités et les citoyens ont un rôle important à jouer au sein du système de justice pénale canadien.



Depuis leur création en 1965 et leur reconnaissance officielle dans le Rapport du Sous-comité parlementaire sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada publié en 1977, ces comités ont contribué à renseigner les citoyens sur le processus correctionnel et ils ont participé à l'élaboration de services et de programmes correctionnels. Le nombre de citoyens impliqués avec les CCCs approche 600 - ces citoyens œuvrent au sein de plus de 90 CCCs dans les différentes régions du Canada. Présentement, presque tous les établissements fédéraux et les bureaux de district ont un Comité consultatif de citoyen.

Valeurs auxquelles adhèrent les Comités consultatifs de citoyens

- Nous croyons que la protection de la société doit être le facteur prépondérant dans la gestion du processus correctionnel.
- Nous respectons la dignité des personnes, les droits de tous les membres de la société, ainsi que le potentiel de croissance de tout être humain.
- Nous croyons que tous les citoyens ont le droit de participer de façon éclairée au processus correctionnel.
- Nous croyons que les délinquants ont le potentiel nécessaire pour devenir des citoyens respectueux des lois.
- Nous croyons que la collectivité se doit de faciliter la réinsertion sociale des délinquants.
- Nous croyons que le fonctionnement efficace des Comités consultatifs de citoyens dans l'ensemble du pays est essentiel à la gestion du Service correctionnel du Canada, qui doit être marquée par la transparence et l'intégrité.

Buts des Comités consultatifs de citoyens

- Permettre aux citoyens de connaître et de comprendre le système correctionnel en assurant la communication entre le personnel du SCC, le public et les délinquants;
- Contribuer à l'amélioration des services et des programmes correctionnels;
- Encourager les citoyens à participer au processus correctionnel;
- Participer au développement d'un réseau de ressources communautaires destiné à soutenir les programmes correctionnels;
- Agir comme observateurs impartiaux;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes dans le cadre de consultations sérieuses.



La participation de la collectivité

Les membres des Comités consultatifs de citoyens désirent ardemment contribuer positivement au processus correctionnel; ils représentent la collectivité et expriment ses vues sur les aspects essentiels du travail du Service correctionnel du Canada.

Par leur participation bénévole au processus correctionnel canadien, qui repose sur leur Mission et leurs valeurs, les membres des Comités consultatifs de citoyens remplissent les fonctions suivantes :

Conseils - Les Comités consultatifs de citoyens donnent des conseils impartiaux aux gestionnaires du SCC sur le fonctionnement des installations correctionnelles et sur l'incidence de ces installations sur les collectivités avoisinantes. Les membres des Comités consultatifs de citoyens s'acquittent de ce rôle en visitant fréquemment des installations correctionnelles et rencontrent fréquemment des délinquants, des représentants syndicaux locaux et les fonctionnaires du SCC. Les Comités consultatifs de citoyens donnent des conseils également aux gestionnaires locaux, régionaux et nationaux du SCC dans le but d'aider au développement global des installations et des programmes correctionnels, et ils offrent leurs conseils sur l'incidence de ces développements sur la collectivité.

Observateurs impartiaux - Ils agissent en tant qu'observateurs impartiaux du déroulement des opérations quotidiennes du Service correctionnel du Canada. Ils aident le SCC à évaluer et à exercer un suivi sur la prestation des soins, sur la surveillance et sur les programmes pour les délinquants, conformément aux valeurs énoncées, aux lois, aux règlements et aux procédures tels que la Mission du SCC et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMC). Les Comités consultatifs de citoyens jouent aussi le rôle

d'observateurs indépendants lorsque surgissent des troubles en établissement. Ceci démontre l'engagement du SCC en terme d'ouverture, d'intégrité et d'imputabilité.

Liaison - En servant de liaison entre les collectivités et le SCC, les Comités consultatifs de citoyens renseignent le public sur le SCC, abordent des préoccupations du public et suscitent l'appui au processus correctionnel. Ils apportent aussi à la gestion, tant en établissement que dans la collectivité, un point de vue communautaire sur les décisions touchant les établissements, les opérations et les politiques. Les Comités consultatifs de citoyens renseignent la collectivité environnante sur les objectifs et les programmes correctionnels, élaborent et actualisent des moyens d'améliorer la communication avec la collectivité environnante, et encouragent, de façon générale, la participation du public au processus correctionnel.

Adhésion aux Comités consultatifs de citoyens

Les Comités consultatifs de citoyens doivent être représentatifs, autant que faire se peut, de la diversité ethnique, socio-économique et culturelle de la collectivité, ainsi que des sexes, et tendre à devenir la « présence du public » en matière correctionnelle.

Les membres des Comités consultatifs de citoyens sont des citoyens résidant dans la localité qui donnent de leur temps dans l'espoir de faire une différence dans le système de justice pénale.

Les membres des Comités consultatifs de citoyens sont indépendants de la gestion du SCC et ne reçoivent aucune rémunération.

La Mission du Service correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.



Les CCC vous intéressent ?

Les services et les programmes correctionnels font partie intégrante de la collectivité. Grâce à leur dialogue et à leurs consultations continus avec les citoyens, les CCC jouent un rôle capital car ils aident ainsi le Service correctionnel du Canada à devenir plus attentif aux préoccupations de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Si vous désirez vous engager ou obtenir de plus amples renseignements au sujet des Comités consultatifs de citoyens, veuillez communiquer avec le bureau du Service correctionnel du Canada le plus près de chez vous.

Renseignez-vous sur les pénitenciers fédéraux canadiens pour hommes, les établissements pour femmes, les centres correctionnels pour les délinquants en liberté conditionnelle et les bureaux de libération conditionnelle. Vous pouvez visiter le réseau Internet au site www.csc-scc.gc.ca/text/facilit/facilit_f.shtml

Pour des renseignements courants au sujet des services correctionnels au Canada, vous pouvez visiter le réseau Internet au site www.csc-scc.gc.ca

Pour plus de renseignements au sujet du programme des Comités consultatifs de citoyens, y compris un formulaire de demande, vous pouvez visiter le réseau Internet au site www.csc-scc.gc.ca/text/partenaire/parten04_f.shtml ou, vous pouvez aussi utiliser les points de contacts ci-contre.

Service correctionnel du Canada

Administration centrale

340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9
Téléphone : (613) 947-0954
Télécopieur : (613) 947-7320

Bureaux des administrations régionales

Pour de plus amples renseignements au sujet des services correctionnels au Canada et des cinq régions vous pouvez visiter le réseau Internet au site www.csc-scc.gc.ca/text/region/regions_f.shtml

AR - Atlantique
1045, rue Main
2^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Téléphone : (506) 851-6313
Télécopieur : (506) 851-2418

AR - Québec
3, Place Laval, 2^e étage
Chomedey, Ville de Laval
(Québec)
H7N 1A2
Téléphone : (450) 967-3333
Télécopieur : (450) 967-3326

AR - Ontario
440, rue King ouest
C.P. 1174
Kingston (Ontario)
K7L 4Y8
Téléphone : (613) 545-8211
Télécopieur : (613) 545-8684

AR - Prairies
2313, Place Hanselman
C.P. 9223
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 3X5
Téléphone : (306) 975-4850
Télécopieur : (306) 975-4435

AR - Pacifique
32560, avenue Simon
2^e étage
C.P. 4500
Abbotsford (C-B)
V2T 5L7
Téléphone : (604) 870-2501
Télécopieur : (604) 870-2430